

minés par les incertitudes qui entourent l'utilisation de diverses mesures spéciales de protection, qu'il s'agisse d'échanges faisant ou non l'objet d'un commerce équitable. Il est nécessaire d'améliorer la prévisibilité de l'accès aux grands marchés extérieurs pour les producteurs qui ont fait des efforts pour s'ajuster à la réduction importante de leur protection - résultant des négociations précédentes - en apportant d'importants changements à leurs facilités de production de façon à tirer avantage d'une plus grande spécialisation et à réaliser des économies d'échelle. Un accès plus sûr et plus prévisible aux marchés est un élément essentiel pour instaurer un degré raisonnable de confiance chez les gens d'affaires et ainsi les inciter à réaliser de nouveaux investissements axés sur les marchés extérieurs.

15. Les nouvelles NCM devraient tenter d'obtenir un accord international pour mieux régir l'utilisation de toutes les formes de mesures de sauvegarde, qu'il s'agisse de mesures exceptionnelles de contrôle des importations en vertu de l'article XIX de l'Accord général, ou d'autres mesures comme les restrictions volontaires à l'exportation ou les arrangements de commercialisation ordonnée. Ceci devrait englober la question de savoir comment les mesures de sauvegarde